

## Salariés, employeurs

### QUELQUES CONSEILS POUR PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS :

- Prenez ensemble le temps de repérer les situations à risques avant d'agir.
- Planifiez les tâches avant de commencer l'intervention.
- Préparez le matériel nécessaire aux activités.
- Informez votre Employeur lorsque vous identifiez un nouveau risque lors d'une intervention.
- Participez ensemble à la recherche de solutions.
- Évitez la précipitation lors de vos déplacements.



## Bénéficiaires, des solutions existent

Lors de l'évaluation des besoins, votre employeur réalisera une évaluation des risques. Cette évaluation ne pourra pas mettre en évidence tous les risques présents au domicile.

Vous travaillez avec le matériel et dans l'environnement de la personne aidée. Il est important pour vous de rester vigilant à vos propres conditions de travail et de faire remonter l'information dès lors que vous détectez un risque.

Pour chaque risque détecté, une solution est possible. La structure conseillera et guidera le client dans les démarches à suivre.

### (COORDONNÉES DE VOTRE STRUCTURE :



POUR EN SAVOIR PLUS:

[www.servicessalapersonne.gouv.fr](http://www.servicessalapersonne.gouv.fr)  
[www.risquesprofessionnels.ameli.fr](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr)

Réalisation en collaboration avec UNA Charente-Maritime et Deux-Sèvres  
Impression : Carsat Centre Ouest  
37, avenue du Président René Coty  
87048 Limoges Cedex  
Tél. / 05 55 45 39 04 - mail / [cirp@carsat-centreouest.fr](mailto:cirp@carsat-centreouest.fr)

© Albert Chou / Shutterstock

2013

## SERVICES À LA PERSONNE



### QUAND LE LIEU DE TRAVAIL EST UN DOMICILE

VOUS ÊTES **SALARIE** ET ALLEZ INTERVENIR  
AU DOMICILE D'UNE PERSONNE

Son domicile devient votre lieu de travail

- Lors de cette intervention, il existe des risques.
- Pour préserver votre santé, sachez les identifier et les prévenir.

 l'Assurance  
Maladie  
Centre Ouest  
RISQUES PROFESSIONNELS

## IDENTIFIER LES RISQUES >>

## COMMENT ÉVITER LES RISQUES ? >>

## EXEMPLES DE MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

 SALARIÉ -  STUCTURE -  EMPLOYEUR

### > LES CHUTES

- Mauvais éclairage, insuffisant ou éblouissant
- Sol glissant, en mauvais état ou encombré
- Absence de matériel pour le travail en hauteur
- Tapis non fixés, aux bords relevés

>>

- Utiliser un matériel adapté (escabeau stable).
- Dégager les voies de circulation avec l'accord du client.
- Porter des chaussures fermées avec une bonne semelle.
- Éviter de marcher sur un sol mouillé.
- Travailler dans une pièce dont l'éclairage est suffisant.

>>

-  SUIVRE UNE FORMATION À L'UTILISATION DES AIDES TECHNIQUES.
-  SUIVRE UN STAGE À LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE.

### > LA MANUTENTION ET LES POSTURES DE TRAVAIL

- Matériel pour le lavage du sol inadapté ou défectueux
- Manutention régulière de matériel lourd ou volumineux
- Transfert de la personne aidée : absence d'aides techniques
- Espace de circulation réduit autour du lit, de la douche.

>>

- Utiliser des moyens de transfert ou d'aide à la manutention : verticalisateur, lève-personnes, chariot.
- Passer un aspirateur ou un balai essoreur avec un manche adapté ou réglable.
- Alternier les tâches pour éviter les mouvements répétitifs.

>>

-  PROPOSER UN AMÉNAGEMENT DE L'HABITAT.
-  ORIENTER LE CLIENT VERS SON MÉDECIN TRAITANT POUR UNE PRESCRIPTION D'AIDES TECHNIQUES.
-  DÉFINIR AVEC LE CLIENT LE MATÉRIEL EXPLOITABLE.

### > L'ELECTRICITÉ

- Installation électrique défectueuse
- Équipements et appareils ménagers défectueux

>>

- Utiliser des appareils électroménagers ou électriques (rallonges) en bon état.
- Prendre une rallonge électrique avec un disjoncteur différentiel intégré.

>>

-  DÉFINIR AVEC LE CLIENT LE MATÉRIEL EXPLOITABLE.
-  PROPOSER UN AMÉNAGEMENT DE L'HABITAT.

### > LES PRODUITS CHIMIQUES

- Produits ménagers absents ou inadaptés

>>

- Se servir de produits étiquetés.
- Ne pas mélanger les produits, ne pas les transvaser dans un contenant alimentaire.
- Porter des gants adaptés.

>>

-  FOURNIR DES EPI (ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE) AU SALARIÉ : GANTS, ETC.
-  PORTER LES EPI.
-  FOURNIR AU CLIENT UNE LISTE DE PRODUITS.

### > LES RISQUES BIOLOGIQUES

- Pièce non ou mal ventilée
- Personnes fumeuses.

>>

- Aérer le domicile.
- Porter des gants et masques adaptés.

>>

-  FOURNIR DES EPI (ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE) AU SALARIÉ : GANTS, ETC.
-  PORTER LES EPI.
-  DEMANDER AU CLIENT DE NE PAS FUMER PENDANT L'INTERVENTION.

### > LES ANIMAUX DOMESTIQUES

- Animaux pouvant agresser, mordre, griffer, faire tomber.

>>

- Éviter le contact avec les animaux domestiques.

>>

-  DEMANDER AU CLIENT L'ISOLEMENT DES ANIMAUX DOMESTIQUES PENDANT L'INTERVENTION.

### > LE RISQUE ROUTIER

- Accidents de la route.

>>

- Assurer et entretenir mon véhicule : vidange, pression des pneus, essuie-glaces, etc.
- Respecter le code de la route, ne pas téléphoner en roulant.

>>

-  PARTICIPER À DES STAGES DE PERFECTIONNEMENT DE CONDUITE.
-  CONNAÎTRE LE PLANNING DES DÉPLACEMENTS À L'AVANCE.

### > LE RISQUE PSYCHO-SOCIAL

- Manque de respect, de considération, personnes violentes
- Ambiance sonore nuisible.

>>

- Parler avec le responsable ou l'employeur de tout événement nécessitant un signalement.

>>

-  ABORDER LA QUESTION LORS DES RÉUNIONS DU PERSONNEL OU EN ENTRETIEN INDIVIDUEL.

>> Dans tous les cas, faire remonter les risques identifiés au responsable ou à l'employeur